

REGLEMENT INTERIEUR

ADHESION

- > Pour bénéficier de l'accueil et participer aux activités proposées, la carte d'adhésion à l'espace jeunes est obligatoire.
- > Coût : 10 € /an de septembre à août.

ACCUEIL

- Les animateurs sont responsables du jeune lorsqu'il se trouve dans le lieu d'accueil ou en activité.
- L'accès au centre n'est pas autorisé en dehors des horaires d'ouverture et de la présence d'un animateur.
- Sont interdits sur le lieu d'accueil et en activité :
 - x La consommation de cigarettes.
 - x La consommation de toutes sortes de boissons alcoolisées.
 - x Ainsi que toutes drogues.
- Le jeune s'engage également au respect :
 - ✓ D'autrui (jeunes, animateurs, voisins...).
 - ✓ De la propreté du local.
 - ✓ Du matériel mis à sa disposition.
 - ✓ Des consignes de sécurité.
 - ✓ Des horaires.
 - ✓ De l'environnement.

MATERIEL

- Le matériel appartenant à l'espace jeunes ne peut en aucun cas sortir du local sans l'accord des animateurs.

ACTIVITES

- Aucune activité n'est obligatoire.
- Pour toutes les activités: **le jeune doit impérativement s'inscrire et régler le coût de celle-ci 48 heures à l'avance.**
- Dans le cas d'une somme « importante », le paiement peut être échelonné.
- Sur décision des animateurs ou imprévu, une activité peut être annulée. Celle-ci sera alors remboursée.
- **Une activité payée ne sera pas remboursée si le jeune annule à la dernière minute sans raison, ou ne prévient pas de son absence.**
- Les activités débutent et se terminent au local jeunes, sauf cas particulier (Cf : programme d'activités).

RESPONSABILITE

Nous attirons l'attention des parents sur leur responsabilité à l'égard de leur(s) enfant(s).

- Dès lors qu'un adolescent quitte le lieu d'accueil ou le lieu d'activité, il est sous la responsabilité de ses parents.
- Toute personne responsable de dégradation volontaire de quelque nature que ce soit, se verra facturer le montant total des dommages causés.
- Les animateurs se réservent le droit d'exclure momentanément ou définitivement tout jeune dont le comportement serait de nature à troubler le bon fonctionnement de l'espace jeunes.

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du jeune
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)